

PROGRAMME DE FORMATION

BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION

Dans le cadre du partage et du co portage des parcours, FORMAPI assurera avec ses branches territoriales la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et prestataires de formations.

FORMAPI organisera avec le pôle de formation le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves du **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION**

L'éducateur(trice) sportif(ve) exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités physiques et sportives ou des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires. Il/ elle est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel. Il/ elle assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge. Il/ elle a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Les modes d'intervention qu'il/elle développe s'inscrivent dans une logique de travail collectif et partenarial, prenant en compte notamment les démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances. Il/ elle encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique au sein desquels il met en place un projet. Il/ elle encadre des activités de découverte, d'animation et d'éducation.

Cadre réglementaire du diplôme préparé

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport spécialité **BPJEPS ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION (AAN)** selon l'arrêté du 21 juin 2016 portant création de la mention « Activités Aquatiques et de la natation » du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport spécialité « éducateur sportif », et modifié par l'arrêté du 10 octobre 2016, publié au Journal Officiel de la République Française du 22 octobre 2016, et modifié par l'arrêté du 29 juillet 2021 publié au Journal Officiel de la République Française du 2 septembre 2021.

Niveau de connaissances préalables et capacités professionnelles requis

La connaissance du milieu sportif et de ses éléments de vocabulaire spécifique est nécessaire à l'entrée en formation.

Les exigences préalables requises pour accéder à la formation, prévues au Code du Sport et à l'Arrêté ministériel portant sur la spécialité, sont :

- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
 - (PSE1) premier secours en équipe de niveau 1 ou équivalent en cours de validité ;
 - (PSE2) premier secours en équipe de niveau 2 ou équivalent en cours de validité ;
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive datant de moins d'un an à la date l'entrée en formation.
- Être admis à l'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) et si nécessaire produire l'attestation justifiant qu'il est à jour de sa vérification de maintien des acquis.
- Attester d'un niveau natatoire permettant de garantir la sécurité des pratiquants et des tiers au moyen d'une attestation de 400 mètres nage libre en 7 minutes et 40 secondes.
- Réussir les tests de sélection d'entrée en formation

*Les compétences professionnelles correspondant aux exigences minimales, permettant la mise en situation professionnelle des personnes en cours de formation au **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION** sont les suivantes :*

- Être capable de réaliser en sécurité une démonstration technique pluridisciplinaire.
- Être capable de conduire une séquence de découverte et d'adaptation au milieu aquatique et de construction du corps flottant en sécurité face à un public sur la tranche d'âge ciblée prioritairement par l'aisance aquatique entre 3 et 7 ans.
- Être capable d'évaluer les risques courants prévisibles liés à la pratique des activités aquatiques et de la natation.
- Être capable de restituer la démarche pédagogique et l'analyse des risques liés à la pratique des activités aquatiques et de la natation.

Buts de la formation

- Intégrer le stagiaire dans le réseau des professionnels.
- Lui permettre d'acquérir des compétences pratiques et pédagogiques nécessaires au **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION** (Séances pédagogiques et démonstrations commentées).
- L'amener à acquérir les savoirs théoriques nécessaires au **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION** . Le conduire à être force de proposition dans la coordination de l'élaboration du suivi du projet technique de la structure d'accueil en phase alternée.

Méthodes pédagogiques et techniques mises en œuvre

Il s'agit d'une formation en alternance, réalisée pour partie en organisme de formation et pour partie en structure d'accueil (Associations sportives ou autres, collectivité territoriale, OMS, structures privées telles club de vacances, ...). Les mises en situation pédagogiques en entreprise d'accueil (phase alternée de la formation) et les actions de formation en entreprise seront programmées au fur et à mesure de l'avancement de la formation, selon une programmation calendaire validée d'un commun accord entre les parties.

Le système pédagogique préconisé met en œuvre une formation de type multimodale. Elle comprend :

- Des temps de formation réalisés en « synchrone », en présentiel en centre de formation ou à distance via un outil de visioconférence ;
- Des temps d'autoformation asynchrones réalisés à distance via la plateforme de formation, ces temps d'autoformation sont découpés de la manière suivante :
 - Séquences d'autoformation réalisées sur la plateforme ; Elles se composent :
 - De grains de formation (contenus SCORM), composés d'objectifs, de cours, de résumés, d'exercices, de questionnaires et d'évaluations ;
 - D'activités complémentaires telles que des tests, des vidéos interactives, des devoirs ... ;
 - Réalisation de travaux collaboratifs et personnels. Ces derniers peuvent s'effectuer en entreprise et/ou au domicile, ..., les heures effectuées dans ce cadre sont imputables au même titre que celles réalisées en centre de formation ;

Ces temps d'autoformation sont tutorés par un tuteur désigné et/ou par l'équipe pédagogique. L'apprenant recevra une réponse dans les 48 heures dans le cas d'un échange asynchrone. Le temps estimé par l'équipe pédagogique pour la réalisation des travaux à distance tutorés (parcours en ligne sur la plateforme, travaux collaboratifs ou personnels) est évalué à un maximum de **180 heures** (soit **26 jours**).

Cette durée correspond à celle estimée par le dispensateur de formation et le stagiaire pour acquérir les connaissances du niveau attendu. L'apprenant est partie prenante de la

formation au même titre que l'organisme de formation pour atteindre les objectifs pédagogiques et garantir le bon déroulement du scénario établi.

Moyens d'évaluation mis en œuvre

FORMAPI est habilité par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) et sera à même de délivrer une attestation de formation au stagiaire sous réserve d'une assiduité régulière au parcours de formation proposé.

Par ailleurs, la délivrance du diplôme du **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION** sera soumis à l'appréciation du jury de certification mis en œuvre et présidé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), sous réserve de réussite aux épreuves certificatives mises en place par FORMAPI.

Contenu pédagogique

Cette formation se répartit en unités capitalisables, comme suit :

UC1 : ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE

- OI 1.1 Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
 - OI 1.1.1 Adapter sa communication aux différents publics
 - OI 1.1.2 Produire des écrits professionnels
 - OI 1.1.3 Promouvoir les projets et actions de la structure
- OI 1.2 Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
 - OI 1.2.1 Repérer les attentes et les besoins des différents publics
 - OI 1.2.2 Choisir les démarches adaptées en fonction des publics
 - OI 1.2.3 Garantir l'intégrité physique et morale des publics
- OI 1.3 Contribuer au fonctionnement d'une structure
 - OI 1.3.1 Se situer dans la structure
 - OI 1.3.2 Situer la structure dans les différents types d'environnement
 - OI 1.3.3 Participer à la vie de la structure

UC2 : METTRE EN OEUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE

- OI 2.1 Concevoir un projet d'animation
 - OI 2.1.1 Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli
 - OI 2.1.2 Définir les objectifs et les modalités d'évaluation
 - OI 2.1.3 Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet
 - OI 2.1.4 Participer à l'élaboration du projet de la structure
 - OI 2.1.5 Inscrire son action dans le cadre d'un projet pédagogique
- OI 2.2 Conduire un projet d'animation
 - OI 2.2.1 Planifier les étapes de réalisation
 - OI 2.2.2 Animer une équipe dans le cadre du projet
 - OI 2.2.3 Procéder aux régulations nécessaires
- OI 2.3 Evaluer un projet d'animation
 - OI 2.3.1 Utiliser les outils d'évaluation adaptés
 - OI 2.3.2 Produire un bilan
 - OI 2.3.3 Identifier des perspectives d'évolution

UC3 : CONDUIRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DES ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION

- OI 3.1 Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation et de la natation dont l'aisance aquatique
 - OI 3.1.1 Mobiliser les connaissances et les compétences transversales des activités aquatiques et de la natation
 - OI 3.1.2 Mobiliser les objectifs pédagogiques développés dans le domaine de l'aisance aquatique, de la découverte, de l'initiation, des apprentissages pluridisciplinaires, de l'apprentissage de la natation
 - OI 3.1.3 Formaliser son projet par écrit
 - OI 3.1.4 Prendre en compte le projet de la structure
 - OI 3.1.5 Déterminer les besoins et les ressources de son projet pédagogique
 - OI 3.1.6 Présenter les consignes, l'organisation pédagogique et matérielle de son action
 - OI 3.1.7 Organiser la séance ou le cycle en prenant en compte les caractéristiques du public et du milieu d'intervention.
 - OI 3.1.8 Planifier son projet pédagogique
 - OI 3.1.9 Fixer les objectifs de son projet pédagogique
 - OI 3.1.10 Fixer les objectifs de la séance ou du cycle et les modalités d'organisation
- OI 3.2 Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation dont l'aisance aquatique
 - OI 3.2.1 Programmer une séance ou un cycle en fonction des objectifs fixés
 - OI 3.2.2 Présenter son projet pédagogique au sein de l'équipe de la structure
 - OI 3.2.3 Evaluer le niveau des publics dont il a la charge
 - OI 3.2.4 Organiser son espace en fonction de l'activité qu'il conduit et du public dont il a la charge
 - OI 3.2.5 Préparer le matériel pour son activité
 - OI 3.2.6 Mettre en œuvre une démarche pédagogique adaptée aux objectifs de la séance ou du cycle
 - OI 3.2.7 Conduire une action d'enseignement sécuritaire de l'aisance aquatique pluridisciplinaire et des nages codifiées
 - OI 3.2.8 Analyser les comportements des publics
 - OI 3.2.9 Maîtriser les phénomènes liés à l'activité du groupe et aux comportements des publics
 - OI 3.2.10 Adapter ses actions d'enseignement de la découverte à l'apprentissage de l'ensemble des activités et différentes nages codifiées
 - OI 3.2.11 Favoriser les expressions individuelles et collectives
 - OI 3.2.12 Adapter son action en fonction des comportements des publics
 - OI 3.2.13 Réaliser le bilan de son action
 - OI 3.2.14 Réaliser un bilan écrit de son projet pédagogique
- OI 3.3 Évaluer la séance, cycle d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation dont l'aisance aquatique
 - OI 3.3.1 Construire et utiliser des outils d'évaluation adaptés aux compétences visées
 - OI 3.3.2 Déterminer les modalités et les critères d'évaluation de son projet pédagogique
 - OI 3.3.3 Evaluer la progression des pratiquants
 - OI 3.3.4 identifier des perspectives d'évolutions cohérentes et adaptées.

UC4 : MOBILISER LES TECHNIQUES DES ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE

OI 4.1 Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques des activités aquatiques et de la natation

OI 4.1.1 Maîtriser les gestes techniques et les conduites professionnelles, pour l'encadrement d'activités à visée d'acquisition de l'aisance aquatique, d'éveil, de découverte, d'apprentissages, de sécurité, de loisirs, de forme, de santé, de bien-être

OI 4.1.2 Maîtriser le cadre réglementaire et son application pour la surveillance et la pratique des activités aquatiques et de la natation, dans le cadre d'activités à visée d'acquisition de l'aisance aquatique, de découverte, d'apprentissages, de sécurité, de loisirs, de forme, de santé et de bien-être,

OI 4.1.3 Utiliser les gestes techniques appropriés dans le cadre d'activités à visée d'acquisition de l'aisance aquatique, d'éveil, de découverte, d'apprentissages, de sécurité, de loisirs, de forme, de santé, de bien-être

OI 4.1.4 Adapter les techniques en fonction des publics en argumentant ses choix par des connaissances

OI 4.1.5 Sensibiliser le public aux enjeux et aux règles de sécurité spécifiques au milieu aquatique

OI 4.1.6 Assurer la sécurité des pratiquants

OI 4.1.7 Définir les moyens à mettre en œuvre pour assurer la sécurité de la pratique et des lieux de pratique

OI 4.1.8 Prendre en compte les moyens matériels et humains dont il dispose dans le cadre de son action

OI 4.1.9 S'assurer de la présence et du bon fonctionnement du matériel de sécurité

OI 4.1.10 Gérer l'aménagement de l'espace pour garantir la sécurité des pratiques

OI 4.1.11 Identifier les dangers et risques en présence

OI 4.1.12 Evaluer et prévenir les risques liés à l'activité, aux personnes, à l'environnement

OI 4.2 Maîtriser et faire appliquer les règlements des activités aquatiques et de la natation

OI 4.2.1 Maîtriser les règlements et usages et le respect de leur application dans le cadre des activités aquatiques et de la natation dans le domaine de l'hygiène et du traitement de l'air et de l'eau

OI 4.2.2 Déceler les anomalies relatives à la qualité physico-chimique de l'eau et qualité de l'air dans son environnement de pratique

OI 4.2.3 Sécuriser tous les publics en cas d'incident ou d'accident lié à l'hygiène et appliquer les protocoles d'intervention

OI 4.2.4 Décider de la conduite à tenir en fonction des résultats des contrôles et des dysfonctionnements ou anomalies constatées

OI 4.2.5 Prendre des dispositions pour assurer la sécurité des usagers dans le domaine de l'hygiène

OI 4.2.6 Mobiliser de façon adaptée des connaissances liées à l'utilisation des produits d'entretien et d'hygiène spécifiques

OI 4.2.6 Prendre en compte les dangers spécifiques liés aux activités en milieu artificiel ou naturel

OI 4.2.8 Mobiliser ses connaissances en matière de faune et de flore en milieu naturel

OI 4.2.9 Prendre en compte les conditions météorologiques pour assurer la sécurité des personnes

OI 4.2.10 Sensibiliser aux bonnes pratiques et aux conduites à risque

OI 4.3 Garantir la sécurité dans tous les lieux de baignade et de pratiques des activités aquatiques et de la natation

OI 4.3 Réaliser en sécurité démonstrations techniques dans le cadre des activités aquatiques et de la natation

OI 4.3.1 Proposer des éléments contribuant à la rédaction du plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS)

- OI 4.3.2 S'intégrer dans le dispositif d'alerte, dans le POSS, le plan de sécurité ou de secours établi
- OI 4.3.3. Proposer des simulations d'incident ou d'accident liées à la sécurité des pratiquants
- OI 4.3.4 Faire respecter les consignes de sa hiérarchie
- OI 4.3.5 Se positionner dans une chaîne de secours et dans une équipe de surveillance
- OI 4.3.6 Mettre en œuvre les techniques de surveillance appropriées à la sécurité
- OI 4.3.7 Evaluer les risques liés à la zone de surveillance
- OI 4.3.8 Utiliser des moyens de signalisation et de balisage
- OI 4.3.9 Porter une tenue adaptée, lui permettant d'être immédiatement identifiable
- OI 4.3.10 Définir les démarches administratives nécessaires au déplacement ou séjour de mineurs
- OI 4.3.11 Définir le suivi administratif des groupes dont il a la charge

Modalités des certifications

La validation des Unités Capitalisables composant le **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION** se déroulera dans le cadre de la formation comme suit :

EPREUVES	TYPES D'EPREUVES	COMMISSION D'EVALUATION	UC
EPREUVE 1	Epreuve orale assistée d'une présentation PowerPoint à partir d'un dossier « projet » Durée : 20 minutes Entretien : 20 minutes	Deux personnes mobilisées par l'OF prises dans la liste des évaluateurs validée par le président de jury	UC 1 – UC 2
EPREUVE 2	Mise en situation professionnelle : Production d'un document exposant un cycle d'apprentissage de 5 séances minimum et 10 séances maximum Conduites de séance d'apprentissage pour 8 pratiquants minimum âgés entre 3 et 7 ans <u>Durée de la séance : 40 minutes maximum et 30 minutes minimum effectives dans l'eau.</u> <u>Entretien : 30 minutes maximum.</u>		UC 3
EPREUVE 3	Démonstration d'aisance aquatique : 100 mètres dans les 4 nages enchaînés en moins de 1 minute 50 secondes 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes Mise en situation professionnelle : Encadrement d'une séance d'activités aquatiques suivi d'un entretien portant sur les activités de forme, santé et bien-être <u>Durée de la séance : entre 30 minutes maximum et 20 minutes minimum effective dans l'eau.</u> <u>Entretien : 20 minutes maximum</u> Epreuve écrite portant sur les règles d'hygiène et de sécurité ainsi que sur la réglementation des activités aquatiques et de la natation : Un QCM Une question ouverte		UC 4

	<u>Durée du QCM : 30 minutes maximum</u> <u>Durée de la question ouverte : 30 minutes maximum</u>		
--	--	--	--